

## **AVIS D'ÉBULLITION**

### **Secteur de Saint-Canut**

Le 7 juin 2013

La présente est pour vous aviser que des résultats d'analyse non conformes de l'eau potable nous obligent à émettre cet avis d'ébullition pour les abonnés du secteur de Saint-Canut.

#### **QUE DEVEZ-VOUS FAIRE?**

De l'eau préalablement bouillie pendant une minute, ou de l'eau embouteillée, doit être utilisée pour les usages suivants, et ce, jusqu'à la diffusion d'un avis contraire :

- boire et préparer des breuvages;
- préparer les biberons et les aliments pour bébés;
- laver et préparer des aliments mangés crus (fruits, légumes, etc.);
- apprêter des aliments qui ne requièrent pas de cuisson prolongée (soupes en conserve, desserts, etc.);
- fabriquer des glaçons;
- se brosser les dents et se rincer la bouche.

Jetez les glaçons (n'oubliez pas les réservoirs des réfrigérateurs), boissons et aliments préparés après le **3 juin 2013** avec l'eau du robinet non bouillie.

Vous pouvez utiliser l'eau du robinet non bouillie pour :

- laver la vaisselle à l'eau chaude en vous assurant de bien l'assécher;
- laver des vêtements et prendre une douche ou un bain. En ce qui concerne les jeunes enfants, assurez-vous qu'ils n'avalent pas d'eau durant le bain ou lavez-les avec une débarbouillette.

**Écoles, entreprises, commerces et institutions desservis :** avisez votre clientèle que l'eau est impropre à la consommation. Fermez les fontaines d'eau et affichez l'information aux endroits où l'eau reste disponible.

Cette disposition sera maintenue jusqu'à ce que les résultats des analyses microbiologiques soient disponibles et conformes. **Une confirmation sera disponible ultérieurement pour la levée de l'avis d'ébullition sur le site internet de la Ville au [www@ville.mirabel.qc.ca](http://www@ville.mirabel.qc.ca).**

Nous vous remercions de votre collaboration.

LE SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT  
Téléphone: (450) 475-2006